

LA VILLE DE VERTOU RECRUTE

UN ÉLECTRICIEN F/H

POSTE DE CATÉGORIE C DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

TEMPS COMPLET

NOTRE TERRITOIRE ET NOTRE PROJET

Vertou, avec ses 26 000 habitants, est la 7ème ville du département de Loire-Atlantique. Bordée par la Sèvre nantaise, elle est reconnue comme une Ville naturelle et inspirante au sein de la Métropole nantaise.

Point de rencontre entre l'attractivité de la métropole et la douceur de ses vignobles, Vertou est une ville qui recherche et affirme sa singularité autour des 4 axes de son plan stratégique 2021-2026. Cette singularité est portée par les 400 agents permanents qui composent une administration performante et en constante modernisation !

Dans ce contexte, la Ville de Vertou recrute un électricien F/H à temps complet, pour son service Infrastructures et Bâtiments au sein de la Direction Générale Adjointe « Proximité et Citoyenneté ».

LE POSTE

Sous la responsabilité du responsable de pôle Maintenance et Logistique, vous serez amené(e) à exercer l'ensemble des missions liées à la maintenance, l'entretien, le suivi et la mise en conformités des installations électriques des différents bâtiments de la collectivité.

Dans ce cadre, vos missions principales sont les suivantes :

- Effectuer la maintenance et les dépannages des installations électriques de tous les bâtiments communaux,
- Réaliser les interventions diverses sur les circuits courants forts/courants faibles,
- Suivre les mises en conformité des bâtiments suivant les rapports des bureaux de contrôle,
- Réaliser des travaux d'aménagements sur des installations neuves ou réhabilitées,
- Effectuer les installations liées aux manifestations festives ou sportives.

De façon ponctuelle vous participez également aux missions suivantes :

- Effectuer des astreintes techniques (3 semaines par an),
- Effectuer des astreintes et permanences lors des manifestations communales et des matchs de football Nationale 3 (environ 15 matchs/an à répartir avec 2 autres agents),
- Effectuer des renforts occasionnels dans les autres ateliers du service IEB, maintenance et logistique.

QUI ÊTES-VOUS ?

- Vous êtes titulaire d'un CAP ou BEP électricité bâtiments, électrotechnique, électromécanique,
- Vous possédez idéalement une expérience sur un poste similaire,
- Vous possédez et êtes à jour de vos habilitations sur installations électriques : B2V-BR- BC [BT],
- La possession d'une habilitation nacelle et/ou chariot élévateur serait un plus,
- Vous êtes doté(e) d'un sens des responsabilités et attachez une importance particulière au respect des normes et principes de sécurité,
- Vous êtes titulaire du permis B et idéalement du permis BE,
- Votre goût pour le travail en équipe, vos qualités relationnelles et votre sens de l'organisation vous permettent de mener à bien les missions confiées,
- Votre capacité à travailler seul(e) et en autonomie sont reconnues.

BON À SAVOIR

- Localisation Vertou - 44, France,
- Intégration au sein d'une équipe de 15 personnes,
- Emploi permanent,
- Temps complet / régime de RTT,
- Semaine d'organisation du jury de recrutement : Semaine 25.
- Date de prise de poste souhaitée : Dès que possible.

POURQUOI VERTOU ?

- Un dispositif d'accompagnement au développement de vos compétences par des formations,
- Rémunération statutaire et indemnitaire + prime de fin d'année,
- Un accès aux prestations du Comité des Œuvres Sociales 44 (chèques vacances...),
- Une participation employeur à la mutuelle complémentaire santé,
- Une participation employeur à la prévoyance,
- Un forfait mobilité durable.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures [lettre de motivation, CV et dernier arrêté de situation administrative ou inscription sur liste d'aptitude] sont à adresser **par mail à : drh@mairie-vertou.fr avant le 12 juin 2023 ou à l'adresse :**

Monsieur le Maire – DGA Dynamiques Professionnelles et Humaines
Hôtel de Ville
2 place St Martin, CS 22319
44123 VERTOU Cedex

*Renseignements auprès du service Parcours Professionnels
Mail : drh@mairie-vertou.fr / Tél : 02 40 34 43 00.*

Cet emploi est ouvert en priorité, aux agents titulaires de la fonction publique par voie de mutation, de détachement ou inscrits sur liste d'aptitude, aux agents contractuels ainsi qu'aux candidats reconnus travailleurs handicapés dans les conditions prévues par l'article 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.